

MODELE d'attestation du propriétaire (annexe III de la décision 2007/25/CE)

Déclaration du propriétaire des oiseaux de compagnie ou de son représentant

Le soussigné, propriétaire ⁽¹⁾/représentant du propriétaire ⁽¹⁾, déclare:

1. que les oiseaux seront accompagnés durant les mouvements par une personne responsable des animaux,
2. que les animaux ne sont pas destinés à une utilisation commerciale,
3. que durant la période qui s'écoulera entre le moment de l'inspection vétérinaire préalable au mouvement des oiseaux et leur départ réel, ils seront isolés afin d'éviter tout contact avec d'autres oiseaux,
4. que les animaux ont été soumis à une période d'isolement de 30 jours avant le mouvement, sans avoir été en contact avec aucun oiseau autre que ceux couverts par le présent certificat ⁽¹⁾,
5. qu'il a pris les dispositions nécessaires à la mise en quarantaine, durant une période de 30 jours après l'introduction des animaux, dans la station de quarantaine de ..., comme indiqué au point I.12. du certificat ⁽¹⁾.

... ..

Date et lieu Signature